



Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 16 mars 2026

Initiative BZ# 12 2026

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

Mise à disposition d'installations sanitaires pour le personnel des bus au terminus d'Emerange

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen,

Annette Kirsch
Conseillère communale

Initiative BZ# 12_2026

Mise à disposition d'installations sanitaires
pour le personnel des bus au terminus d'Emerange

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 16 mars 2026**

Dans le cadre du développement des transports publics et des efforts menés au Luxembourg pour une mobilité plus durable, il est également important de veiller aux conditions de travail des femmes et des hommes qui assurent quotidiennement ce service public.

Au terminus de bus situé à Émerange, les conducteurs de bus ne disposent actuellement d'aucune installation sanitaire à proximité. Comme il s'agit d'un terminus, les bus y stationnent régulièrement pendant les temps d'attente entre deux trajets.

Dans ce contexte, la fraction Besser Zesummen estime qu'il serait opportun que la commune de Schengen examine la possibilité de mettre à disposition une installation sanitaire accessible aux chauffeurs et chauffeuses de bus au terminus d'Émerange.

La fraction Besser Zesummen souhaite donc poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

1. Le collège échevinal est-il informé de l'absence d'installations sanitaires au terminus d'Émerange?
2. La commune a-t-elle déjà été sollicitée par les autorités compétentes ou les exploitants de transport à ce sujet ?
3. Le collège des bourgmestre et échevins est-il prêt à étudier la mise en place d'une solution pour garantir l'accès à des sanitaires à cet endroit ?
4. Une concertation avec les autorités compétentes pourrait-elle être engagée afin de trouver une solution durable ?

L'absence de sanitaires peut avoir un impact sur le bien-être et la santé des chauffeurs et chauffeuses. Pour les femmes en particulier, l'accès à des toilettes adaptées est essentiel pour des raisons d'hygiène et de dignité. Une telle installation pourrait également être utile aux randonneurs et visiteurs qui fréquentent régulièrement les sentiers de la région.

Il convient également de rappeler que l'Administration des transports publics encourage la réalisation d'installations sanitaires aux terminus des lignes du réseau RGTR et que l'État peut accorder une subvention pouvant atteindre 50 % des frais d'installation.

Cette initiative s'inscrit également dans une réflexion plus large sur l'amélioration des conditions liées à la mobilité et aux infrastructures de transport au niveau communal, un sujet qui me tient particulièrement à cœur également dans ma fonction de délégué à la mobilité de la commune de Schengen.